

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet **POISSONNIER Claire** sur la commune principale de l'AIOT Chemin des Loups 59173 LYNDE.

La référence de votre dossier est **A-3-FQEG1IAS7** et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/07/2023 à 08h10 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Féminin**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **POISSONNIER Claire**

Description des activités :

A ce jour, aucune activité n'est exercée sur le site. Il s'agit d'un ancien corps de ferme réparti sur 2 communes sans activité particulière dont la majeure partie du corps de ferme et l'habitation se situe sur la commune d'Ebblinghem. La parcelle du projet qui est située sur la commune de Lynde, est une terre en culture avec présence d'un hangar agricole servant au stockage du matériel et du fourrage. Le projet prévoit la démolition du hangar et l'aménagement de la parcelle pour la création d'un élevage canin composé de 46 chiens. Le site comportera un bâtiment d'élevage principal de 30 places avec courettes extérieures et 4 îlots de 4 places avec également courettes extérieures pour l'accueil des maternités, l'infirmerie et la quarantaine. Deux parcs de détente viennent agrémenter le tout. Le projet sera réalisé à plus de 100 mètres des tiers et des zones urbanisables et à plus de 35 mètres des cours d'eau. L'ancienne habitation présente sur le corps de ferme sera réhabilitée pour accueillir les exploitants et assurer la surveillance des animaux.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Chemin des Loups

59173 LYNDE

X : 659696

Y : 7069775

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2120	2120-3	Elevage de chiens	Animaux 46 Animaux	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **150**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Emballage carton, sac plastique et papier traités en déchetterie et collecte déchets. Les seringues usagées utilisées dans le cadre de l'activité d'élevage seront éliminées par filière adaptée.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Le projet prévoit l'installation d'une poche souple de 120 m3 pour la défense incendie.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Poche souple de 120 m3 et extincteurs appropriés à la nature des risques répartis aux endroits stratégiques.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan_Masse_R100_M.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_Masse_Echelle200.pdf